

Table des matières

Introduction	1
Chapitre 1. Les acteurs et les droits de la sécurité	7
1.1. De nombreux acteurs	7
1.1.1. Les États-nations	7
1.1.2. Les multinationales	10
1.1.2.1. Définitions	10
1.1.2.2. Des firmes aussi puissantes que des États	11
1.1.2.3. Les relations entre les multinationales et les États	12
1.1.2.4. Des législations encadrant la coopération entre multinationales et États	14
1.1.3. Les GAFAM	16
1.2. Les droits et la sécurité	17
1.2.1. Le droit des conflits armés	17
1.2.1.1. Les principes	17
1.2.1.2. La guerre au XXI ^e siècle	18
1.2.1.3. Vers une réforme de l'ONU ?	20
1.2.1.4. Limitation et reconversion des armements	21
1.2.1.5. L'éthique militaire	21
1.2.2. Le droit de l'environnement	23
1.2.2.1. Le droit international de l'environnement : un ensemble de normes	23
1.2.2.2. La prise en compte des biens mondiaux	23
1.2.2.3. Sommets de la Terre et conférences	24

Chapitre 2. Les interceptions	33
2.1. Les interceptions à l'international.	33
2.1.1. Les interceptions au XX ^e siècle	33
2.1.1.1. Les États-Unis	33
2.1.1.2. L'Allemagne et la loi G10	35
2.1.2. Les interceptions au XXI ^e siècle.	35
2.1.2.1. Les États-Unis	35
2.1.2.2. Le droit des interceptions américain après le Patriot Act	37
2.2. Les interceptions en France	46
2.2.1. La loi de 1991	47
2.2.1.1. La sécurité nationale	47
2.2.1.2. La prévention du terrorisme	48
2.2.1.3. La prévention de la criminalité et de la délinquance organisée, de la reconstitution ou du maintien de groupements dissous	48
2.2.1.4. La reconstitution ou le maintien de groupements dissous	49
2.2.1.5. La protection des intérêts économiques et scientifiques fondamentaux de la France	49
2.2.2. La loi du 9 mars 2004	51
2.2.3. La loi sur le renseignement de 2015	51
2.2.3.1. Un élargissement conséquent des finalités ou motifs du renseignement.	51
2.2.3.2. De nouveaux motifs très débattus	52
2.2.3.3. Une évolution de la procédure d'autorisation et de contrôle	56
2.2.4. La réforme du Code de procédure pénale.	62
2.2.4.1. Un élargissement des possibilités d'interceptions après la loi sur le renseignement.	63
2.2.4.2. L' <i>IMSI-catcher</i>	64
2.2.4.3. Les personnalités protégées en matière d'interceptions	66
2.2.4.4. La plateforme nationale des interceptions judiciaires	67
 Chapitre 3. Géolocalisation et vidéoprotection	 69
3.1. Des normes internationales s'appliquant aussi bien à la géolocalisation qu'à la vidéoprotection/vidéosurveillance	69
3.1.1. Des enjeux de droit comparé à l'ère de la géolocalisation	69
3.1.2. Législation belge sur la géolocalisation	72
3.1.2.1. L'avis n° 12/2005 du 7 septembre 2005	72
3.1.2.2. La loi du 8 décembre 1992	73
3.1.3. La vidéosurveillance/vidéoprotection	73
3.1.3.1. Une efficacité ?	73

3.1.3.2. Le conseil de l'Europe et la vidéosurveillance/ vidéoprotection	74
3.2. La France	78
3.2.1. Le cadre législatif et réglementaire.	78
3.2.2. La jurisprudence juste avant la LOPPSI 2 et les établissements Jean-Marc Philippe	80
3.2.2.1. Les faits	80
3.2.2.2. Le droit.	81
3.2.3. L'entrée en vigueur de la LOPPSI 2	85
3.2.4. La jurisprudence après la LOPPSI 2	85
3.2.4.1. Océatech Equipement	85
3.2.4.2. Arcades des Champs-Élysées.	90
3.2.4.3. Arrêt du 10 janvier 2012 M.X. c. société technique	96
3.2.5. Vidéoprotection et terrorisme	100

Chapitre 4. La biométrie ou « le deuxième cercle » 101

4.1. La biométrie et le droit international	102
4.1.1. Les États-Unis : l'histoire.	103
4.1.1.1. Le dispositif FAST.	103
4.1.1.2. États-Unis et flux migratoire	103
4.1.1.3. Les visas	103
4.1.1.4. Les passeports.	104
4.1.2. La normalisation	105
4.1.3. L'Union européenne et la biométrie	107
4.1.3.1. Du principe de liberté de circulation	107
4.1.3.2. Visas et passeports au sein de l'Union européenne	107
4.2. La France	111
4.2.1. Le contrôle par les visas	111
4.2.1.1. Le décret de novembre 2004	111
4.2.1.2. La loi du 26 novembre 2003	112
4.2.1.3. L'arrêté du 19 décembre 2006	112
4.2.2. Les passeports	113
4.2.3. Le fichier TES	114
4.2.3.1. Un système généralisé en France	115
4.2.3.2. Le fichier centralisé et ses éventuelles dérives	125
4.2.3.3. Des contrôles indispensables	127
4.2.3.4. Une installation	130
4.2.4. La mise en place d'Alicem	131
4.3. La reconnaissance faciale au cœur de la mondialisation	133

Chapitre 5. Les données à caractère personnel : entre États-Unis et Europe	137
5.1. Les États-Unis et la protection des données à caractère personnel au sein de l'Union européenne : la directive 95/46	138
5.1.1. Les données sensibles	139
5.1.2. Le droit d'accès	139
5.1.3. La sécurité	140
5.1.4. La directive du 15 décembre 1997, suivie de la directive du 12 juillet 2002, complétée par la directive du 25 novembre 2009	140
5.1.5. La géolocalisation.	141
5.1.6. Les témoins de connexion	142
5.1.6.1. En 2002	142
5.1.6.2. En 2009	142
5.2. Le RGPD	143
5.2.1. Le consentement	143
5.2.1.1. Le profilage	144
5.2.1.2. Les témoins de connexion dans le RGPD	145
5.2.1.3. La position des éditeurs	150
5.2.2. Les métadonnées et le projet « Vie privée »	152
5.2.2.1. Anonymisation des données	152
5.2.2.2. Collecte des métadonnées	153
5.2.2.3. Les services de communications électroniques	154
5.2.2.4. Le machine à machine	154
5.3. Le <i>Cloud Computing</i>	156
5.3.1. Définition.	156
5.3.1.1. Les principaux services	156
5.3.1.2. Les aspects contractuels	157
5.3.1.3. Les conseils pratiques de la CNIL	157
5.3.2. L'accord <i>Safe Harbor Principles</i>	158
5.3.3. Le <i>Privacy Shields</i>	158
5.3.4. Deux modèles	158
5.3.4.1. Celui de l'Union européenne	158
5.3.4.2. Le CCPA de Californie	158
Chapitre 6. Cybersécurité et vie privée	165
6.1. La cybersécurité proprement dite	166
6.1.1. La cybersécurité aux États-Unis	166
6.1.2. La cybersécurité en Chine	167
6.1.3. La cybersécurité au Japon	168

6.1.4. La cybersécurité et l'Union européenne	168
6.1.5. La cybersécurité au Royaume-Uni	169
6.1.6. La cybersécurité en France	170
6.1.7. Les dangers des cyberattaques	172
6.1.8. Deux cas intéressants	175
6.1.8.1. Premier cas : TV5 Monde (cyberattaque contre une chaîne de télévision internationale francophone)	175
6.1.8.2. Deuxième cas : cyberattaque de 2016 contre Dyn	178
6.2. Cybersécurité et cryptologie	178
6.2.1. La cryptologie, science du secret	179
6.2.1.1. En attendant 2022	181
6.2.2. Les risques	182
6.2.2.1. Le chiffrement homomorphe	183
6.3. Les données PNR	185
6.3.1. Élément de définition	186
6.3.2. Les données PNR et les États-nations	187
6.3.2.1. L'Union européenne et le PNR	189
6.3.2.2. Les contrôles exercés au sein de l'Union européenne	191
6.3.2.3. Le contrôleur européen pour la protection des données et le profilage	192
6.4. Les villes intelligentes	202
6.4.1. Le développement de la normalisation et de la certification	204
6.4.2. Stratégies et CSIRT	205
6.4.2.1. Les règles de sécurité et l'arrêté	207
6.4.2.2. Sanctions et contrôles	207

Chapitre 7. Des instruments de la sécurité aux textes relatifs au terrorisme

7.1. Les instruments de la sécurité	209
7.1.1. Le scanner à ondes millimétriques	209
7.1.1.1. Les États-Unis	210
7.1.1.2. Au niveau de l'Union européenne	212
7.1.1.3. Le scanner corporel en France et la LOPPSI 2	214
7.1.2. La caméra-piéton	220
7.1.2.1. L'encadrement législatif	222
7.1.2.2. Les finalités	224
7.1.2.3. L'exigence de sécurité	225
7.1.3. Les drones : un double usage, militaire et civil	228
7.1.3.1. Aux États-Unis	228
7.1.3.2. Au Japon	229

7.1.3.3. En France	229
7.1.3.4. Drones et armées aux États-Unis	230
7.1.3.5. L'utilisation commerciale des drones	230
7.1.3.6. La loi du 24 octobre 2016	234
7.2. Les normes en relation avec le terrorisme	234
7.2.1. La loi de 2014	235
7.2.1.1. Des dérogations à la liberté d'expression	235
7.2.1.2. Internet, une cause aggravante	236
7.2.1.3. Le blocage administratif des sites	240
7.2.2. Loi renforçant la sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme	246
Chapitre 8. Sécurité et démocratie	251
8.1. Les fausses nouvelles	252
8.1.1. La définition	253
8.1.2. Les obligations	254
8.1.2.1. La transparence	254
8.1.2.2. Les scrutins	255
8.2. Les propos haineux	263
8.2.1. Le rapport	264
8.2.2. Le nouveau dispositif proposé	266
8.2.2.1. La mise en place d'une procédure de blocage	266
8.2.2.2. La loi et les inflexions du Parlement	269
Conclusion. La sécurité, les technologies et le fantôme de la liberté	273
Bibliographie	277
Index	279